

moins de 89 demandes. J'ai entendu dire que les commis de la douane à Winnipeg se plaignent de l'insuffisance absolue de leur traitement. Le ministre devrait augmenter le personnel à Winnipeg, à North-Portal, à Régina et à tous les ports vers lesquels se dirige l'immigration américaine et où les immigrants se font inscrire. Force sera au ministre de relever les traitements, ou bien il se trouvera dans l'impuissance de se procurer les employés aptes à remplir ces emplois.

C'est un fait de notoriété publique qu'au cours de la dernière année, près de la moitié des employés du bureau de poste ont quitté le service, pour rechercher de nouveaux emplois. Nombre de commis de banque ont également abandonné le service des banques pour se consacrer à d'autres occupations plus lucratives. Si jamais il y a lieu de relever le traitement des employés et d'augmenter le personnel, c'est bien dans ces ports de l'ouest où l'accroissement des recettes est si remarquable.

On peut affirmer sans exagération que, cette année, l'immigration venant des Etats-Unis au Canada atteindra probablement le chiffre de 60,000 ou 70,000. Cela va sans dire, les recettes douanières provenant de cette source n'accusent pas une forte augmentation, et voici pourquoi: supposant que ce chiffre représente 12,000 familles, chacune de ces familles compte, en moyenne, un chargement de wagon d'effets de colon. On le comprend donc, cela a créé un surcroît de besogne pour le ministère des Douanes, sans qu'il en résulte de recettes, parce que les effets de colons sont admis en franchise. La besogne expédiée par le personnel de la douane à Winnipeg est probablement dix fois plus élevée que celle expédiée à tout autre port du Canada, tandis que le rendement des recettes est inférieur à celui réalisé dans ces derniers. A mon avis, il y a lieu d'augmenter de 20 à 25 pour 100 le nombre actuel des employés, ainsi que le chiffre des traitements, et cela non seulement à Winnipeg, mais sur tous les points de la frontière, comme Gretna, Emmerson, Moosejaw, où nombre de colons, se dirigeant vers l'Alberta et d'autres points de l'ouest, font inscrire leurs effets.

L'honorable M. PATERSON: L'honorable député a parfaitement raison. Au moins trois fonctionnaires de la douane à Winnipeg, sinon un plus grand nombre, ont quitté le service au cours de l'année.

M. McCREARY: D'autres se préparent à suivre l'exemple de ces derniers.

L'honorable M. PATERSON: Un de ces employés, qui touchait un salaire de \$950, nous a notifié avis de son départ. C'est un officier méritant et nous lui demandâmes s'il consentirait à demeurer au service de la douane moyennant un traitement de \$1,100. Il nous répondit dans la négative, ajoutant qu'on lui offrait des appointements beaucoup

plus élevés que ceux-là, et il prit sa feuille de route. Deux autres fonctionnaires, au moins, ont suivi l'exemple de ce dernier.

M. INGRAM: Quel est le nom de l'employé en question?

L'honorable M. PATERSON: R. B. Waugh.
M. McCREARY: Il touche aujourd'hui \$3,000.

L'honorable M. PATERSON: En toute probabilité, avant l'expiration du délai fixé pour la dépense de ces deniers, il faudra augmenter le chiffre du personnel; je ne saurais dire toutefois dans quelle mesure. Bien que je sois disposé à fournir au comité tous les renseignements utiles, l'embaras c'est que lorsqu'il nous arrive de déclarer dans cette Chambre que nous nous proposons d'augmenter le nombre des employés attachés à un de nos ports, il survient immédiatement toute une avalanche de demandes d'emplois, accompagné de compte rendus des délibérations du parlement où il est question de la nomination de nouveaux fonctionnaires. Toute cela nécessite forte correspondance de notre part.

M. BLAIN: Le ministre devait nous soumettre un état relatif au nombre des employés permanents et surnuméraires attachés à son ministère. Cet état a-t-il été dressé?

L'honorable M. PATERSON: Le comptable m'informe qu'à l'époque où je pris la direction du ministère, il y avait 30 employés permanents et 7 surnuméraires. L'honorable député s'en souvient la déclaration en question se rattachant à une question posée, l'autre soir, au sujet d'un crédit affecté au service public. Qu'il relise cet article, et il verra que le nombre des employés permanents y est indiqué; à la page 17, il trouvera les détails relatifs à la proposition dont il s'agit en ce moment. L'année dernière, c'est-à-dire au cours de l'exercice actuel, il y avait 34 employés permanents et 6 surnuméraires. Je le répète, nous voulons que ces six employés surnuméraires dont les appointements étaient payés à même le fonds des dépenses imprévues, deviennent permanents. En comptant ces six employés au cours de l'exercice 1904-5, outre 3 commis de la seconde classe cadette et 2 commis de la troisième classe, le personnel permanent se composera de 45 employés, sans surnuméraires.

M. BLAIN: C'est une augmentation de 25 employés.

L'honorable M. PATERSON: Non, il y avait 30 employés permanents et 7 surnuméraires, c'est-à-dire un total de 37 employés, à l'époque de mon entrée en charge, et aujourd'hui, il y en a 45, tout compris, soit une augmentation de huit.

M. INGRAM: Le ministre devrait nous soumettre un état des employés permanents et surnuméraires, tant dans le service extérieur que dans le service intérieur.